

Djihadistes : Dominique Grenier (La Croix), confond vengeance et principe de précaution

écrit par Jean Lafitte | 30 octobre 2017

L'impasse de la vengeance

Quel sort réserver aux djihadistes venus d'Occident apporter leur soutien à Daech en Syrie ou en Irak ?

« Ces gens sont **un sérieux danger pour nous**. Malheureusement, je crains que le seul moyen d'agir soit, dans presque tous les cas, de les tuer », déclarait lundi dernier le Britannique Rory Stewart, secrétaire d'État au développement international. Quelques jours auparavant, la ministre française des armées, Florence Parly ne mâchait pas ses mots, estimant qu'il fallait « *neutraliser un maximum de djihadistes* » à Rakka, bastion syrien de Daech tombé après de longs combats aux mains de la coalition dirigée par les États-Unis.

Avouons-le, de tels propos ne nous troublent plus. Personne ne désire que ces combattants qui ont fait preuve de tant de cruauté reviennent en Europe pour y commettre des attentats meurtriers. Et tant pis si, dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il faut en venir à des solutions expéditives, quitte à fermer temporairement les yeux sur les règles du droit.

Le drame de notre époque est peut-être notre accommodation facile à cette **réponse extra-légale et extrajudiciaire**. Le registre de la justice **risque** alors de céder la place à celui de la vengeance. C'est le cas quand des responsables politiques ou militaires en viennent à souhaiter « *l'anéantissement* » ou « *l'extermination* » des djihadistes. D'où l'appel hier du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à « *tenir un discours plus respectueux de l'humanité* » et à traiter « *humainement et conformément à la loi* » tous les détenus, y compris les djihadistes étrangers et leurs familles. Notre propre humanité ne sortira pas grandie à nier la leur.

Éliminer les moudjahids : vengeance ou Principe de précaution ?

« Moudjahid » va peut-être en étonner plus d'un, mais mon instinct de linguiste me fait préférer ce mot 100 % arabe à « djihadiste » qui accole un suffixe français d'origine grecque au radical arabe « djihad », dont le sens le plus connu aujourd'hui, hélas !, est celui de « guerre sainte » contre tous les ennemis réels ou supposés de l'islam... Souvenons-nous de la guerre d'Algérie dont le quotidien algérois affiche tous les jours le souvenir (cf. celui ci-

dessus, d'hier, dimanche 29 octobre) et Wikipédia donne un bon résumé de la question (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Moudjahid>).

Et c'est encore le linguiste qui me dicte ce billet de réaction à quelques suites de l'appel de la Croix rouge internationale sur le sort à réserver aux « djihadistes » rentrant dans leurs pays européens après s'être fait la main en Irak ou Syrie. Je n'ai rien à dire sur la réaction de Résistance républicaine <http://resistancerepublicaine.com/2017/10/28/les-communistes-de-la-croix-rouge-denoncent-les-persecutions-contre-les-djihadistes/>, mais plutôt sur l'éditorial de Dominique Greiner (1) dans *La Croix* d'avant-hier vendredi 27 octobre. Il est court, le voici :

L'impasse de la vengeance

Quel sort réserver aux djihadistes venus d'Occident apporter leur soutien à Daech en Syrie ou en Irak ?

« Ces gens sont **un sérieux danger pour nous**. Malheureusement, je crains que le seul moyen d'agir soit, dans presque tous les cas, de les tuer », déclarait lundi dernier le Britannique Rory Stewart, secrétaire d'État au développement international. Quelques jours auparavant, la ministre française des armées, Florence Parly ne mâchait pas ses mots, estimant qu'il fallait « *neutraliser un maximum de djihadistes* » à Rakka, bastion syrien de Daech tombé après de longs combats aux mains de la coalition dirigée par les États-Unis.

Avouons-le, de tels propos ne nous troublent plus. Personne ne désire que ces combattants qui ont fait preuve de tant de cruauté reviennent en Europe pour y commettre des attentats meurtriers. Et tant pis si, dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il faut en venir à des solutions expéditives, quitte à fermer temporairement les yeux sur les règles du droit.

Le drame de notre époque est peut-être notre accommodation facile à cette **réponse extra-légale et extrajudiciaire**. Le registre de la justice **risque** alors de céder la place à celui de la vengeance. C'est le cas quand des responsables politiques ou militaires en viennent à souhaiter « *l'anéantissement* » ou « *l'extermination* » des djihadistes. D'où l'appel hier du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à « *tenir un discours plus respectueux de l'humanité* » et à traiter « *humainement et conformément à la loi* » tous les détenus, y compris les djihadistes étrangers et leurs familles. Notre propre humanité ne sortira pas grandie à nier la leur.

"L'impasse de la vengeance"...

On observe d'emblée la malhonnêteté du titre : alors que la cible de la critique est constituée par des propos de

responsables politiques où le mot « vengeance » et même son idée sont totalement absents, le journaliste irresponsable livre ce mot... à la **vindict**e des lecteurs et de l'opinion !

C'est lui qui fantasme la vengeance comme un **risque** et son inculture juridique lui fait opposer un « **état de droit** » rêvé à la **réalité des institutions juridiques de l'État**. Depuis toujours, les états policés ont eu des lois pour régler la vie courante et d'autres plus restrictives et répressives pour la régler dans les circonstances exceptionnelles. Le « peuple souverain » peut toujours modifier les lois, Constitution comprise, en fonction des besoins du moment, et aucun officiel n'a jusqu'ici déclaré qu'il s'affranchirait des lois... Faux procès !

Or « Nous sommes en guerre », comme le déclara sans ambages M. Valls après les meurtres islamistes du Bataclan (http://www.liberation.fr/france/2015/11/14/manuel-valls-nous-sommes-en-guerre_1413503). Et ce n'était pas n'importe quelle parole d'un politique, puisque, Premier ministre, il était en charge de la défense, selon l'article 21 de la Constitution.

On a donc en balance un risque élevé d'assassinat de nombreux Français innocents et un risque fantasmé de vengeance au détriment de nationaux partis combattre dans les rangs ennemis et revenus capables de semer la mort chez nous. Et le journaliste préfère le premier au second... Bravo !

Pourtant, le « principe de précaution » que la Constitution affirme en matière environnementale est encore plus nécessaire quand il s'agit de la vie des citoyens menacés par des ennemis.

De plus, ce journaliste ignore manifestement le VI^{ème} couplet de la Marseillaise, notre hymne national selon l'article 2 de la Constitution :

Conduis, soutiens nos bras vengeurs !

Liberté ! Liberté chérie,

Combats avec tes défenseurs ! (Bis)

Sous nos drapeaux que la Victoire

Accoure à tes mâles accents !

Que tes ennemis expirants

Voient ton triomphe et notre gloire !

Enfin, plus prosaïquement, cet éditorialiste maîtrise mal le français que le même article 2 déclare « langue de la République française » : le mot « accommodation » dont il use ne signifie pas « action de s'accommoder de... » ; il eût été plus français et plus simple d'écrire « *Le drame de notre époque est peut-être que nous nous accommodons facilement de cette réponse...* ». Mais jargonner un pseudo français pose son intello !

Pour conclure, si le bras armé des Francs de Poitiers 732 et les bras vengeurs des soldats de l'An II l'indisposent, il peut toujours abandonner *La Croix* pour rejoindre quelque pays marqué du *Croissant*, où il baignera dans leur merveilleuse religion de paix et d'amour.

Post-scriptum

À peine avais-je relu une dernière fois ce billet que j'ai eu envie d'en savoir plus sur cet éditorialiste. Patatras ! ce n'est pas moins qu'un respectable Assomptionniste, de la congrégation qui a créé *La Croix* en 1880 ; âgé de 54 ans, il est le « rédacteur en chef religieux » du quotidien et cumule les titres universitaires de docteur ; on comprend qu'on n'ose pas lui signaler les imperfections de sa prose...

Comme aurait dit Pilate à qui les Juifs reprochaient d'avoir

écrit « Jésus de Nazareth Roi des Juifs » sur la croix de Jésus : « Quod scripsi, scripsi ». Mais je prie ce Père de bien vouloir ne trouver dans mes propos qu'une « correction fraternelle » de la part d'un fidèle abonné choqué par son écrit.

Et alors que bien des chrétiens s'indignent de l'arrêt du Conseil d'État qui ordonne l'enlèvement de la croix au dessus de la statue de Jean-Paul II à Ploërmel, j'ose formuler un vœu : **que la une de La Croix retrouve enfin le magnifique crucifix et la devise « Christus vincit »** qui l'ornaient à l'origine. Je doute fort qu'elle y perde des lecteurs !

